

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 21 juin 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents :

Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
France HAMEL
Myriam RÉGNIER
Dominique TANGUAY
Suzanne VERREAULT
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-59

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 mai 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-60

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} Anne Corriveau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 31 mai 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 2 juin 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-61

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 2 juin 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2017-005 Rapport d'activité 2016

CONSIDÉRANT l'article 139 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ;

Résolution 17-62

Sur proposition de M^{me} Suzanne Verreault, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu :

- *de prendre acte du dépôt du Rapport d'activité 2016 du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DG-2017-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution;*
- *de remettre copie du Rapport d'activité 2016 au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au greffier du conseil d'agglomération de Québec.*

Adoptée à l'unanimité

DRH-2017-006 Entente de principe - renouvellement de la convention collective entre le RTC et le Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel du RTC (SCFP)

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés de bureau, techniques et professionnels du RTC est échue depuis le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que, le 1^{er} juin 2017, les parties sont parvenues à une entente de principe;

CONSIDÉRANT que cette entente de principe a été ratifiée par les membres du Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel lors de l'assemblée syndicale du 14 juin 2017;

Résolution 17-63

Sur proposition de M^{me} Anne Corriveau, appuyée par M^{me} Marie France Trudel, il est résolu d'entériner l'entente de principe intervenue entre le RTC et le Syndicat du personnel de bureau, technique et professionnel du RTC (SCFP), le 1^{er} juin 2017, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DRH-2017-006 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, les sommes requises étant disponibles au budget 2017 et intégrées au budget des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-018 Autorisation de dépenses – biens et services courants

Résolution 17-64

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

- *d'autoriser la prolongation du contrat de location de véhicules avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour une période de six (6) mois et d'autoriser une dépense au montant de 56 650 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre de la prolongation dudit contrat;*
- *d'autoriser une dépense supplémentaire afin de mettre en place une banque d'heures d'une valeur maximale de 177 000 \$, plus les taxes applicables, pour terminer l'implantation du Système d'aide à la répartition (SAR);*

étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-019 Autorisation de dépenses – services professionnels

Résolution 17-65

Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M^{me} France Hamel, il est résolu d'autoriser une dépense pour l'obtention de services professionnels pour des conseils juridiques dans le domaine du droit civil, administratif et public, pour une période de deux (2) ans plus une année d'option, au montant de 150 000 \$, plus les taxes applicables, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

DOP-2017-004 Adoption de la Politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance (P-025)

CONSIDÉRANT que le 26 novembre 2008, par sa résolution n° 08-165, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance avec enregistrement dans les véhicules et dans les immeubles du RTC (PA-025);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications administratives à cette politique;

Résolution 17-66

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu d'adopter la Politique sur l'utilisation de la vidéosurveillance (P-025), le tout, tel que détaillé au document joint en annexe du document n° DOP-2017-004 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et ce, en remplacement de celle adoptée par la résolution n° 08-165, en date du 26 novembre 2008.

Adoptée à l'unanimité

DOP-2017-005 Adoption du règlement n° 347 concernant l'acquisition de 32 autobus hybrides 2018 - 2019

CONSIDÉRANT que le programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019 prévoit des investissements de 104,7 M\$ sur 3 ans pour le maintien du matériel roulant;

CONSIDÉRANT les besoins annuels planifiés en fonction du plan de gestion du parc autobus;

CONSIDÉRANT la nécessité de répondre aux besoins de livraison du service;

CONSIDÉRANT que le RTC désire acquérir 32 autobus hybrides (le « Projet »);

CONSIDÉRANT que les sommes requises sont incluses au programme triennal des immobilisations 2017, 2018, 2019;

Résolution 17-67

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M^{me} Myriam Régnier, il est résolu d'adopter le règlement n° 347 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 33 946 000 \$ concernant l'acquisition de 32 autobus hybrides 2018 - 2019, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° DOP-2017-005 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, et de le transmettre, pour approbation, au conseil d'agglomération de Québec et au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les sommes requises pour le financement des emprunts étant prévues au budget 2017 et intégrées au service de la dette des années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

6. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

7. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M^{me} Anne Corriveau informe les gens que le grand prix d'excellence en transport, le Prix Mobilité intelligente – STI, a été remis au RTC par l'AQTR pour le système Nomade temps réel.

M^{me} Marie France Trudel rappelle qu'en raison de la Fête nationale, cette fin de semaine, le service du RTC sera bonifié. Elle rappelle la disponibilité des divers Parc-O-Bus et en profite également pour rappeler que le privilège famille sera en vigueur du 23 juin jusqu'à la fête du Travail inclusivement.

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 17 h 47.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale adjointe